

JOURNAL DE LYON

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles manuscrits et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : **A. SCHNÉEGANS**
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : 6 fr. six mois ; 12 fr. un an ; 24 fr. deux ans.
Département du Rhône : 10 fr. six mois ; 18 fr. un an ; 36 fr. deux ans.
Autres départements : 12 fr. six mois ; 20 fr. un an ; 40 fr. deux ans.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant : **G. THÉNÉSY**
Imprimerie de M. Storch, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

13 septembre.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, l'entrevue de Berlin s'est terminée par un redoublement d'effusions amicales et par un échange, entre les trois souverains, de gracieusetés touchantes. Si l'on veut bien se rappeler que la Prusse a refusé jusqu'à présent d'exécuter l'article du traité de Prague, relatif à la rétrocession du nord de Sleswig au Danemark, et dont l'empereur d'Autriche s'était porté garant, on ne pourra qu'admirer le tact dont l'empereur d'Allemagne a fait preuve au dernier moment, en nommant François-Joseph chef du 16^e régiment de hussards de Sleswig-Holstein. Comme si cet excès d'honneur ne portait pas en lui-même une signification suffisante, le nouveau colonel s'est empressé de revêtir l'uniforme de son grade, et c'est dans ce costume qu'il a rendu ses visites de congé à l'empereur Guillaume et au czar. Les ministres et les personnes de la suite n'ont pas été oubliés dans cette distribution de faveurs, et des décorations variées leur ont été octroyées par l'empereur d'Allemagne et par ses hôtes.

Parmi les dépêches qui nous signalent les derniers incidents de cette fête mémorable, « ainsi que parle la *Correspondance provinciale*, nous en comptons jusqu'à trois, dont l'objet est de bien préciser la portée des déclarations de M. de Bismarck à la délégation venue pour lui offrir, — ainsi qu'à M. de Moltke, ce que nous ignorions, — le diplôme de citoyen honoraire de Berlin. La nouvelle analyse que donnent du discours du chancelier la *Gazette de Spener* et la *Correspondance provinciale*, ne diffère pas sensiblement de la première version que nous avons reproduite. Certains termes cependant ont été adoucis dans la traduction mise sous nos yeux aujourd'hui; ainsi, nous ne retrouvons plus aussi nettement exprimée cette opinion que l'entrevue des trois empereurs était la « consécration » des événements de l'année dernière. Faisait allusion au développement de la vie communale dans les villes et du grand essor de l'industrie et du commerce, M. de Bismarck se serait borné à déclarer que « les solennels événements de ces derniers jours fortifieraient la confiance dans le maintien de la paix, confiance, a-t-il ajouté, presque aussi précieuse que la paix elle-même ».

Le passage le plus saillant de cette allocution est celui où le prince-chancelier a dit « que l'entrevue n'avait pas été provoquée par une pensée agressive contre une puissance quelconque, ajoutant que l'entrevue personnelle et amicale des trois empereurs fortifierait chez les amis la confiance dans le maintien de la paix en même temps qu'elle mettrait clairement aux ennemis combien il leur serait difficile de troubler la paix ».

La *Correspondance provinciale*, de son côté, confirme l'exactitude de ces paroles, et, cédant à un accès de pur lyrisme, elle s'applaudit en ces termes du résultat de l'entrevue :

« Ainsi, dit la feuille officieuse, les trois empereurs, qui, ces jours derniers, en présence de l'Europe et sous les auspices de la joyeuse adhésion de leurs peuples, se sont tendu la main dans l'intérêt de la paix des peuples, peuvent jeter sur leur œuvre féconde un regard de haute satisfaction ».

On trouvera plus loin la liste complète des nouveaux maîtres des requêtes au conseil d'Etat, dont le service télégraphique Havas ne nous avait signalé à plus d'une partie. Le gouvernement a été hier favorable que l'Assemblée nationale aux membres de la commission provisoire qu'elle a maintenus en fonctions. Quant aux autres nominations, elles nous paraissent faire une part bien large aux anciens fonctionnaires impériaux. Ce sont gens, dit-on, rompus aux affaires. Soit; mais n'en est-il donc pas d'autres ?

Le *Times* publie une intéressante dépêche de Trouville, relative aux conférences de M. de Goulard avec le président de la République, et dont l'objet principal était le rendement de l'impôt dont les feuilles bonapartistes exploitaient avec adresse, depuis quelque temps, la diminution reconnue et prévue.

Il est résulté de l'examen des pièces soumi-

ses à M. Thiers que, depuis l'établissement des nouveaux droits, le sucre et le café ont donné une diminution de 58 millions de francs, les liqueurs spiritueuses 25 millions, et le tabac 5 millions.

« Mais cette diminution avait été prévue dans le cours de la discussion des tarifs, et M. Thiers lui-même en avait fixé la valeur à 66 millions de francs.

« On affirme, ajoute la dépêche, que l'enquête ouverte à ce sujet a établi le fait que la diminution est attribuable : 1^o à l'époque avancée à laquelle ces tarifs ont été votés; 2^o aux forts approvisionnements qui se sont accumulés dans les magasins et entrepôts en prévision de l'augmentation des droits; et 3^o à la suppression, sous l'empire, des officiers de la douane de 2^e classe, suppression qui donna un nouvel essor à la contrebande, et à l'occupation de quelques-uns des départements de l'Est par les troupes allemandes.

« Mais il a été reconnu que les effets produits par ces trois causes diminuaient graduellement et que le rendement augmentait de jour en jour, et cela dans de telles proportions que le gouvernement est en mesure, dès à présent, d'affirmer que les résultats de fin d'année atteindraient amplement les sommes que l'on attendait de ces droits.

« Le *Journal officiel* publiera probablement sous peu un état du rendement, qui donnera un démenti aux rumeurs contradictoires ».

Le *Moniteur universel* signale un fait grave qui vient de se produire à Metz.

Un honorable habitant de Paris, Lorrain d'origine, M. Jehan, homme des plus honorables, doux, charitable, inoffensif, secrétaire de l'*Œuvre de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine*, s'étant rendu à Metz, a été immédiatement arrêté par ordre de l'autorité allemande, et emprisonné sous l'inculpation d'enlèvement d'enfants mineurs.

En appelant l'attention du gouvernement sur cet acte de violence, notre confrère constate le caractère légal de l'*Œuvre de patronage* et rappelle que cette société et son secrétaire n'ont agi qu'avec l'autorisation des parents pour les enfants non orphelins, et avec celle de leur tuteur pour les autres. Le rapatriement de ces enfants ne saurait donc, à aucun point de vue, être assimilé à un rapt, et, ainsi que le dit en terminant le *Moniteur universel*, la question est de savoir si l'autorité paternelle doit légitimement se méfier des vœux des autorités allemandes, et des mauvais ou des tuteurs de l'Alsace-Lorraine ne pourront pas faire élever en France leurs enfants ou leurs pupilles, et si ceux qui, enfin, sont les exécuteurs de leurs volontés, devront encourir, comme M. Jehan, un emprisonnement préventif que rien ne justifie.

Nous détachons aujourd'hui de sa place ordinaire, pour la mettre en vedette, la lettre de notre correspondant parisien. Elle s'occupe, en effet, d'une question fort importante et sur laquelle nous croyons utile d'appeler particulièrement l'attention de nos lecteurs. A propos d'un bruit qui a couru à Paris sur les projets des trois empereurs à l'égard de la France, le monde politique s'est demandé comment on préviendrait les dangers qui pourraient menacer, en cas de mort de M. Thiers.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet notre Courrier de Paris :

Il court aujourd'hui autour des ambassades des bruits fort singuliers : il paraît qu'à l'instigation de M. de Bismarck, les trois potentats auraient admis la nécessité d'une intervention en France pour le cas où M. Thiers viendrait à quitter le pouvoir par une cause quelconque, à moins qu'un établissement régulier, prévu et préparé, de manière à ne laisser place à aucune agitation ni contestation, ne succédât immédiatement et sans secousses.

L'intervention, si elle était décidée, n'aurait pas forcément lieu sous une forme violente, comme par exemple l'occupation d'une partie du territoire français; elle pourrait s'exercer à l'état

de menace collective; toutefois si l'indemnité de guerre n'était pas entièrement payée, la Prusse remettrait la main sur les gages matériels qu'elle a successivement abandonnés, et elle serait appuyée dans ce cas par l'assentiment ou au besoin le concours de l'Autriche et de la Russie.

Ce serait, vous le voyez, une reconstitution de la Sainte-Alliance, mais seulement pour un cas parfaitement déterminé et précis; les souverains contractants voudraient, comme en 1815, se prémunir contre l'esprit de désordre et de révolution qui, de la France, risquerait de déborder dans le reste de l'Europe.

Les novellistes qui colportent ces bruits ajoutent que la proclamation de la République et l'organisation définitive du pouvoir exécutif suffiraient pour rassurer les trois cours du Nord et rendre leur alliance superflue.

Que les divers cabinets européens désirent le maintien de M. Thiers, cela n'est pas douteux, puisque M. Thiers représente l'ordre d'abord, puis l'assentiment universel du pays; mais que sa chute précipitât les graves résolutions dont il s'agit, c'est ce qui est plus que douteux. Pour marquer, j'estime que l'Autriche et la Russie ont un autre intérêt que d'achever la France au profit de la Prusse, et je suis convaincu que la Prusse elle-même tient bien plus à consolider sa conquête qu'à l'agrandir et à consumer son indemnité plutôt que de l'exposer aux hasards d'une nouvelle campagne.

Peut-être est-ce simplement l'entourage immédiat de M. Thiers qui contribue à la propagation de ces bruits, dont la présidence à vie avec vice-présidence serait la conclusion toute naturelle. Le mieux est de s'en tenir à ce qui est parfaitement acquis aujourd'hui, à savoir la dissolution de l'Assemblée coïncidant avec la libération du territoire et la présidence de M. Thiers augmentée d'une vice-présidence pendant l'inter-règne des élections nouvelles. Malgré les protestations de la droite, il me paraît difficile qu'on n'aille pas jusque-là et, malgré les desirs qui tourmentent peut-être M. Thiers, il me paraît également difficile qu'on aille au-delà.

Quant au plan de campagne de la droite, révélé par le comte de Dampierre, il est vraiment pitoyable, si l'on se place un instant au point de vue conservateur proprement dit; comment ces braves gens ne voient-ils pas que tous les efforts qu'ils feront pour se maintenir ou se perpétuer dans une forme quelconque après la date de leur séparation en tant qu'assemblée se retourneront contre eux et ne pourront faire du mal qu'à eux ? Pour un monarchiste qui ils pourront satisfaire, ils exaspèrent vingt républicains, qui étaient modérés et qui deviendront radicaux ? Le seul moyen pour eux d'écartier l'éventualité d'une chambre radicale, c'est de laisser la république modérée tranquille.

On le voit : le contentieux laisse de côté la première question; il ne s'occupe que de celle concernant la création par le préfet d'écoles gratuites, dont le conseil n'a pas voté l'institution. Nous ne voulons pas examiner cet argument, qui nous paraît en effet très sérieux; nous ne voulons constater qu'une chose :

Le contentieux (à moins que notre confrère n'ait pas publié le texte complet de sa consultation) ne conteste pas l'illegalité de la situation des écoles avant l'arrêté de M. Pascal; mais il dit que celui-ci n'avait pas le droit d'imposer à la ville plus d'écoles gratuites qu'elle n'en voulait; ce qui est une autre affaire.

D'après ce document donc, tel que le publie la *France républicaine*, la question se pose d'une façon nouvelle :

Le contentieux dit que l'arrêté de M. Pascal est illégal, parce qu'il impose à la ville 144 écoles gratuites, au lieu de 114 qui ont été votées.

Supposons que le conseil d'Etat donne raison au contentieux sur ce point, la question primitive sera-t-elle changée ?

En aucune façon ! De ce que M. Pascal a commis une illégalité, il ne s'ensuit pas que l'on ait eu le droit de remplacer les instituteurs anciens, que personne n'avait révoqués.

— C'est bien certainement la plus belle pièce qu'on aura servie dans nos petites réunions.

— Ce n'est pas tout, dit l'aimable Bibi-Loulou : à quelle sauce te mettrons-nous ?

— Pas de sauce ! répliqua Quinquina d'un ton qui coupait court à toute discussion. A la broche, et surtout pas trop cuit ! J'y veillerai. Il est bien entendu que cette fois le peuple ne sera pas dupé, berné, bafoué comme il l'a été si souvent. Le temps n'est plus où le peuple, courbé sous le joug honteux d'une aristocratie gloutonne, ramassait à plat ventre les restes de la table des grands ! L'heure de la justice est enfin venue, le peuple connaît ses droits, tout pâlit, tout s'efface devant la majesté du peuple, et, comme c'est moi qui le représente, je retiens pour moi le meilleur morceau.

Une prétention si exorbitante ayant soulevé quelques murmures :

— De quoi vous plaignez-vous, demanda-t-il, avec un affreux ricanement : chacun de vous n'aura-t-il pas un morceau de roi ?

« Cette atroce plaisanterie calma les mécontents, et la séance fut levée à ce cri unanime : A demain ! à demain !

« Thomas l^{er} n'avait plus une goutte de sang dans les veines. Peu désireux d'honorer de sa présence la cérémonie qui devait avoir lieu le lendemain, il prit ses jambes à son cou, dit sans tambour ni trompette, et dirigea sa course vers la plage. Au moment d'arriver de nouveaux jeunes et de nouveaux hasards, bien qu'il sût désormais à quoi s'en tenir sur le désintéressement de ses sujets, il ne put s'empêcher de donner un regret à cette île de Tamboulina où il avait permis de si bons quarts d'heure. Qu'il soit parvenu à son petit-fils de lui rendre et de lui offrir hommage ! Après cinq mois et demi de règne, il s'en allait comme il était venu, les mains vides et la conscience nette. Il n'eut pas même la pensée d'emporter avec lui la caisse de l'Etat ou les

— C'est bien certainement la plus belle pièce qu'on aura servie dans nos petites réunions.

— Ce n'est pas tout, dit l'aimable Bibi-Loulou : à quelle sauce te mettrons-nous ?

— Pas de sauce ! répliqua Quinquina d'un ton qui coupait court à toute discussion. A la broche, et surtout pas trop cuit ! J'y veillerai. Il est bien entendu que cette fois le peuple ne sera pas dupé, berné, bafoué comme il l'a été si souvent. Le temps n'est plus où le peuple, courbé sous le joug honteux d'une aristocratie gloutonne, ramassait à plat ventre les restes de la table des grands ! L'heure de la justice est enfin venue, le peuple connaît ses droits, tout pâlit, tout s'efface devant la majesté du peuple, et, comme c'est moi qui le représente, je retiens pour moi le meilleur morceau.

Une prétention si exorbitante ayant soulevé quelques murmures :

— De quoi vous plaignez-vous, demanda-t-il, avec un affreux ricanement : chacun de vous n'aura-t-il pas un morceau de roi ?

« Cette atroce plaisanterie calma les mécontents, et la séance fut levée à ce cri unanime : A demain ! à demain !

« Thomas l^{er} n'avait plus une goutte de sang dans les veines. Peu désireux d'honorer de sa présence la cérémonie qui devait avoir lieu le lendemain, il prit ses jambes à son cou, dit sans tambour ni trompette, et dirigea sa course vers la plage. Au moment d'arriver de nouveaux jeunes et de nouveaux hasards, bien qu'il sût désormais à quoi s'en tenir sur le désintéressement de ses sujets, il ne put s'empêcher de donner un regret à cette île de Tamboulina où il avait permis de si bons quarts d'heure. Qu'il soit parvenu à son petit-fils de lui rendre et de lui offrir hommage ! Après cinq mois et demi de règne, il s'en allait comme il était venu, les mains vides et la conscience nette. Il n'eut pas même la pensée d'emporter avec lui la caisse de l'Etat ou les

— C'est bien certainement la plus belle pièce qu'on aura servie dans nos petites réunions.

— Ce n'est pas tout, dit l'aimable Bibi-Loulou : à quelle sauce te mettrons-nous ?

— Pas de sauce ! répliqua Quinquina d'un ton qui coupait court à toute discussion. A la broche, et surtout pas trop cuit ! J'y veillerai. Il est bien entendu que cette fois le peuple ne sera pas dupé, berné, bafoué comme il l'a été si souvent. Le temps n'est plus où le peuple, courbé sous le joug honteux d'une aristocratie gloutonne, ramassait à plat ventre les restes de la table des grands ! L'heure de la justice est enfin venue, le peuple connaît ses droits, tout pâlit, tout s'efface devant la majesté du peuple, et, comme c'est moi qui le représente, je retiens pour moi le meilleur morceau.

Une prétention si exorbitante ayant soulevé quelques murmures :

— De quoi vous plaignez-vous, demanda-t-il, avec un affreux ricanement : chacun de vous n'aura-t-il pas un morceau de roi ?

« Cette atroce plaisanterie calma les mécontents, et la séance fut levée à ce cri unanime : A demain ! à demain !

« Thomas l^{er} n'avait plus une goutte de sang dans les veines. Peu désireux d'honorer de sa présence la cérémonie qui devait avoir lieu le lendemain, il prit ses jambes à son cou, dit sans tambour ni trompette, et dirigea sa course vers la plage. Au moment d'arriver de nouveaux jeunes et de nouveaux hasards, bien qu'il sût désormais à quoi s'en tenir sur le désintéressement de ses sujets, il ne put s'empêcher de donner un regret à cette île de Tamboulina où il avait permis de si bons quarts d'heure. Qu'il soit parvenu à son petit-fils de lui rendre et de lui offrir hommage ! Après cinq mois et demi de règne, il s'en allait comme il était venu, les mains vides et la conscience nette. Il n'eut pas même la pensée d'emporter avec lui la caisse de l'Etat ou les

Aujourd'hui nous ne voulons ajouter qu'un mot, pour montrer dans quelle phase nouvelle le contentieux du conseil municipal a fait entrer cette question de nos écoles et combien ce changement de front et de tactique donne tort lui-même à ceux qui soutiennent la légalité de la situation des écoles.

On sait que le conseil municipal a protesté contre l'arrêté de M. Pascal, après avoir pris l'avis de plusieurs honorables juristes de notre ville. Un journal a publié le texte de cette consultation qui a été rédigée et remise au conseil. Or, que dit cette consultation ? Quel est le moyen qu'elle invoque pour casser l'arrêté préfectoral ?

L'argument que ces juristes invoquent n'est pas tiré de la prétendue légalité de la situation des écoles; il est nouveau; il est tiré d'un autre ordre d'idées, il vise un autre côté de la question. Voici leur conclusion :

Le contentieux considère que l'existence d'écoles purement gratuites est une exception dans le système d'instruction primaire organisé par la législation actuelle; que cette existence ne peut, dès lors, être décidée que par les pouvoirs auxquels la loi a expressément attribué cette faculté; que cette attribution exceptionnelle est faite à la commune seule; qu'en dehors de cette attribution exceptionnelle, le législateur ne reconnaît que les listes de gratuité;

En conséquence, et après avoir visé tous les décrets et lois ci-dessus indiqués, le contentieux est d'avis que le droit de créer des écoles primaires gratuites appartient exclusivement à la commune, aux termes de l'article 36 de la loi du 15 mars 1850 et article 8 de la loi du 10 avril 1867;

Que le préfet ne peut créer ni imposer à la commune des écoles primaires gratuites;

Qu'il ne peut créer d'école primaire que dans les conditions de l'article 10 de la loi du 10 avril 1867 (c'est-à-dire dans les communes où il n'y a pas la gratuité);

Qu'il ne peut inscrire d'office au budget de la commune pour le traitement de l'instituteur que la somme de 200 francs, représentant le traitement fixe; que pour atteindre le minimum de l'appointement fixé par le décret du 26 juillet 1870, il faudra se conformer audit article 10 de la loi du 10 avril 1867, et confectionner les listes de gratuité conformément au décret du 28 mars 1866.

DEBOST, PRON, CAILLAU, MATHAN, BONNEVAY.

Il faudra toujours que l'on en revienne là, car c'est là le nœud de la question. On pourra soulever des conflits intermédiaires, peut-être en ayant le droit et la loi pour soi, mais ces conflits vides, on sera toujours ramené à cette première question :

La loi permettrait-elle de remplacer des instituteurs qui n'ont pas été révoqués ?

Et à cette question, la loi répondra toujours : Non !

Commission de permanence.

Nous recevons de Versailles, 12 septembre, quelques détails sur la dernière séance de la commission de permanence.

M. Martel, président; Desjardins, secrétaire, 23 membres présents.

M. de Baineville demanda de nouveau des renseignements sur le bruit d'une diminution de 80 à 90 millions dans la rentrée des impôts.

Le ministre de l'intérieur constata que des indiscretions ont été commises, mais il ajouta que les chiffres donnés sont complètement inexacts.

MM. de Broglie et Pages-Dupont dirent que le deuxième semestre réparait en partie la diminution du premier semestre causée par les appropriations faites antérieurement à l'élevation des impôts.

M. d'Aboville demanda des explications sur la cessation des travaux pour fourneaux de mines au Mont-Cenis.

Le ministre répond que le gouvernement n'a obtenu aucune pression ou influence étrangère.

Une longue conversation s'engagea entre MM. Lefèvre-Pontalis, Paul Morin, de Mornay, de la Rochefoucauld sur la nécessité, pour le gouvernement, de présenter une loi tendant à indemniser les villes des dégâts ordonnés par l'autorité militaire prussienne.

De vives instances sont faites dans ce sens.

M. Pages-Dupont demanda si les renseignements défavorables donnés par la presse française et étrangère sur les négociations ouvertes en vue du renouvellement des traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique sont fondés. Il exprime le vœu que les traités soient renouvelés dans l'intérêt des départements viticoles.

Le ministre répond que les négociations suivent leur cours et qu'il y a bon espoir d'une entente réciproque.

Le *Journal du Havre* a reçu d'un de ses correspondants, connu dans la presse parisienne sous le pseudonyme de *Quatreilles*, quelques détails sur la mort de M. Léon Laya, que nous avons dernièrement annoncée.

Les informations de M. Quatreilles sont d'autant plus précises qu'il habitait depuis plusieurs années la même maison et, au même étage, un appartement contigu à celui de Laya.

En outre, c'est lui-même qui a le premier aidé, avant l'arrivée de la police, à descendre le malheureux suicide.

La question d'argent ne serait pour rien dans la funeste résolution de M. Laya, qui était presque riche.

Mais pendant vingt ans, l'auteur du *Duc Job* avait vécu avec une personne jadis mariée, qu'il aimait éperdument, et qui est morte il y a quelques années.

La pièce, qui, sous le titre d'*Anna*, doit passer prochainement au Gymnase, ne serait autre chose que le roman de cette liaison.

Lors de la lecture de cette œuvre devant les artistes, on remarqua l'émotion de l'auteur, dont la diction devenait parfois saccadée, nerveuse, pénible.

Quant à son suicide, il est expliqué dans une lettre qu'il laisse et dans laquelle il déclare « que puisqu'elle ne pouvait voir jouer sa pièce, il ne pouvait pas la voir non plus ».

Les travaux d'installation de l'exposition des insectes viennent de commencer au Luxembourg.

On sait que cette exposition doit ouvrir le 1^{er} octobre.

On avait d'abord eu l'idée de n'exposer que de vrais insectes; mais, devant la difficulté de se procurer des spécimens de toutes les es-

Le *Journal des Débats* annonce que les houilliers du bassin du Pas-de-Calais viennent de conclure avec l'Angleterre des marchés pour la fourniture de 250,000 tonnes de houille. Les expéditions ont déjà commencé par le port de Dunkerque.

C'est la première fois, dit cette feuille, que le fait se produit.

Les demandes d'admission à l'exposition internationale de la couronne. Il se dépeilla de son manteau de plumes, le jeta sur la grille en signe d'abdication, et il levait la jambe pour monter dans une pirogue, lorsqu'il sentit une large main qui s'abattait sur son épaule...

« Ici Legoff s'interrompit et se tut un instant. L'émotion était à son comble. Ils auraient tous été logés dans la peau de Thomas l^{er}, chacun d'eux aurait senti cette large main s'abattre sur son épaule, qu'ils n'eussent pas été plus frémissants. Jamais le petit Marc ne s'était vu à pareille fête. Mascaret ne parlait plus de s'en aller, et Macabiau ne se dissimulait pas que la palme de sucre d'orge était près de lui échapper. Après s'être caressé le menton avec complaisance, après avoir laissé tomber sur Macabiau un regard à la fois rentier sur terre, lui, tous ses ours et son grand oncle, Legoff reprit le cours de sa merveilleuse épopée.

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Le *Journal du Havre* a reçu d'un de ses correspondants, connu dans la presse parisienne sous le pseudonyme de *Quatreilles*, quelques détails sur la mort de M. Léon Laya, que nous avons dernièrement annoncée.

Les informations de M. Quatreilles sont d'autant plus précises qu'il habitait depuis plusieurs années la même maison et, au même étage, un appartement contigu à celui de Laya.

En outre, c'est lui-même qui a le premier aidé, avant l'arrivée de la police, à descendre le malheureux suicide.

La question d'argent ne serait pour rien dans la funeste résolution de M. Laya, qui était presque riche.

Mais pendant vingt ans, l'auteur du *Duc Job* avait vécu avec une personne jadis mariée, qu'il aimait éperdument, et qui est morte il y a quelques années.

La pièce, qui, sous le titre d'*Anna*, doit passer prochainement au Gymnase, ne serait autre chose que le roman de cette liaison.

Lors de la lecture de cette œuvre devant les artistes, on remarqua l'émotion de l'auteur, dont la diction devenait parfois saccadée, nerveuse, pénible.

Quant à son suicide, il est expliqué dans une lettre qu'il laisse et dans laquelle il déclare « que puisqu'elle ne pouvait voir jouer sa pièce, il ne pouvait pas la voir non plus ».

Les travaux d'installation de l'exposition des insectes viennent de commencer au Luxembourg.

On sait que cette exposition doit ouvrir le 1^{er} octobre.

On avait d'abord eu l'idée de n'exposer que de vrais insectes; mais, devant la difficulté de se procurer des spécimens de toutes les es-

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

Appréhendé au corps comme un vil malfaiteur, l'auguste fugitif, quoique plus mort que vif, et pourtant la force de se retourner, et il se trouva face à face avec une sorte de gorille qui n'était autre que Quinquina lui-même, Quinquina escorté de tous ses acolytes, parmi lesquels se dessinait dans l'ombre, au premier rang, la douce figure de Bibi-Loulou.

Vous savez, mes amis, que les sauvages ont reçu de la nature des sens d'une finesse et d'une perfection prodigieuses. Pour ce qui est de l'ouïe, ils entendent l'herbe pousser, les fourmis marcher, et les huîtres entr'ouvrir leurs écailles. Pour ce qui est de la vue, ils verraient une araignée filer sa toile dans la lune, et quant à l'odorat, ils sentiraient du Pouliquin le parfum d'une saucisse qu'on ferait griller au bourg de Batz. A peine sortis de la hutte où ils venaient de tenir conseil, Quinquina et ses compagnons avaient flairé un fumet de roi. Tous fûtés comme des renards, ils

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 14 Septembre 1872.

LA ROCHE

AUX

MOUETTES

« Vous pensez bien que ces démonstrations naïves le flattaient considérablement et lui donnaient la plus haute opinion de lui-même. En s'examinant avec soin au physique autant qu'au moral, il n'était pas trop étonné de se voir assis sur un trône, il s'y sentait moins déplacé et plus à l'aise que dans les lunes de la *Belle-Isle*. Grâce à l'instruction dont il était orné, il ne lui avait pas fallu huit jours pour entendre la langue du pays et pour la parler aussi couramment que le bas breton. Il aimait à visiter ses sujets, tombait chez eux à l'improviste, et, sous prétexte de se renseigner sur leurs besoins, s'invitait volontiers à boire avec eux un verre de ratafia. Ces excellents sauvages, qu'il avait pris un instant pour des mangeurs de chair humaine, les portait tous dans son cœur, et les appelait ses enfants, les trouvaient jolis. Il ne songeait nullement à les éduquer, et se promettait, au contraire, de respecter leur aimable ignorance.

« La civilisation de l'Océanie lui semblait

très suffisante, et il eût craint, en y touchant, de la corrompre, au lieu de l'améliorer. Il vivait en paix, se gobeardait du matin au soir, et ne s'endormait jamais sans se dire que tout était pour le mieux dans le royaume de Tamboulina.

« Un soir, après souper, il eut la fantaisie de juger par lui-même comment la police de nuit était faite dans ses Etats. Il pensait aussi qu'avant de se mettre au lit, un tour de promenade ne nuirait point à sa digestion. Il s'enveloppa dans son manteau de plumes d'oiseau et sortit mystérieusement de son palais. Le ciel était sans lune et sans étoiles : il faisait noir comme dans un four. Au risque de se casser le cou, il se prit

peces, on y a renoncé. Beaucoup des insectes exposés seront en cire, ou simplement dessinés sur papier, ce qui enlèvera beaucoup d'intérêt à cette exhibition, et, en ce qui concerne un grand nombre d'insectes, la rendra moins piquante.

On mande de Montpellier qu'une exécution militaire a eu lieu à Montpellier. Le nommé M. ..., tambour du 63^e de ligne, en garnison à Cette, dont nous avons, il y a quelque temps, publié la condamnation à la peine de mort par le conseil de guerre de la 10^e division militaire, pour vote de fait envers son supérieur, a été fusillé à cinq heures du matin sur les glacis de la citadelle.

Nous apprenons avec plaisir que la nouvelle publiée par un journal de Melun, à propos d'une promenade aux flambeaux que des militaires du 20^e dragons auraient faite dans les rues de Provins, la veille de la Saint-Napoléon, aux cris de : Vive l'empereur ! est controuvée.

On lit dans le Courrier du Havre que The Queen, de la compagnie nationale (limited), est sorti en destination de New-York. L'embarquement des passagers alsaciens et 900 tonneaux de marchandises.

En franchissant le chenal, les Alsaciens ont poussé d'énergiques cris de : Vive la France ! auxquels les spectateurs qui assistaient sur la jetée au départ de The Queen ont répondu chaleureusement.

Une impression très-vive semblait pénétrer tout le monde. Et cette scène touchante a arraché les larmes d'un grand nombre de personnes.

On arme en ce moment dans le port de Kiel une escadre de cinq navires prussiens, qui doivent aller faire des évolutions dans les eaux de l'Amérique du Sud, et se rendre de là dans les mers asiatiques.

Un voyage de l'état-major allemand va être entrepris, sous le commandement du comte de Moltke dans le Sleswig-Holstein. 18 officiers l'exécuteront, ils se trouveront réunis le 20 de ce mois à Hambourg, visiteront Kiel, Apenrade, Sievig, l'île d'Alsens et celle de Sudverat où s'élevaient les célèbres retranchements de Düppel.

C'est hier que s'est ouvert, à Plymouth, le seizième congrès des sociétés sociales sous la direction de lord Napier.

Cette association, on le sait, a été fondée, il y a seize ans, sous le patronage de lord Brougham.

Parmi les esprits d'élite, qui exercent une grande influence sur ses délibérations, on cite surtout les comtes de Shatterbury et John Russell. Le congrès s'occupera, dans cette session, de plusieurs questions importantes : du moyen, par exemple, d'imposer un arbitrage aux nations belligérantes, de l'éducation des filles, de l'amélioration du sort des classes agricoles, des mesures à prendre pour empêcher l'infection des rivières et pour utiliser les eaux ménagères des villes, etc.

On mande de Washington, 12 septembre que le général Grant s'est déclaré ouvertement satisfait des résultats de la cour arbitrale de Genève, non à cause des dommages accordés, mais parce que les principes ont été réglés et le différend arrangé d'une manière impartiale et conforme aux intérêts de la paix.

LES MAÎTRES DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT.

Le président de la République française, vu l'art. 1^{er}, § 2, et l'art. 5, § 2 et 3 de la loi du 24 mai 1872.

Décreté : Sont nommés maîtres des requêtes au conseil d'Etat :

- MM. de Baulny, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat et à la commission provisoire; Béanger, consul de France à Stettin; Graun, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat et à la commission provisoire; Chauchat, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat; Compiègne de Marcheville, ancien auditeur au conseil d'Etat; Cornudet (Michel), ancien maître des requêtes au conseil d'Etat; David, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat et à la commission provisoire; Demongot, ancien auditeur à la commission provisoire; Demoy, ancien maître des requêtes à la commission provisoire; Fabas, ancien maître des requêtes à la commission provisoire; Flourens (Emile), ancien auditeur au conseil d'Etat; Fould (Paul), ancien auditeur au conseil d'Etat; Franquemont, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat; Griotet, ancien auditeur à la commission provisoire; Hély d'Oissel, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat; Jacqueminot, comte de Ham, ancien sous-préfet, ancien auditeur au conseil d'Etat; Baron de Lacoste du Vivier, ancien maître des requêtes en service extraordinaire; Leferrère, ancien maître des requêtes, à la commission provisoire; Leblanc, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat et à la commission provisoire; De Richemont, ancien auditeur au conseil d'Etat et à la commission provisoire; Tambour, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation; Tétreau, ancien magistrat; Vacherot, sous-préfet de Sens; M. Fouquier, ancien maître des requêtes, secrétaire général de la préfecture de police, est nommé secrétaire général du conseil d'Etat; M. Caille, ancien secrétaire de la commission provisoire, est nommé secrétaire de la section du contentieux au conseil d'Etat.

ÉTRANGÈRE

L'ENTREVUE DE BERLIN

LES MINISTRES

Nous avons publié, d'après le Monitor universel, des notices biographiques sur les trois empereurs. Le même journal consacre une série d'articles, plus intéressants peut-être encore que les premiers, aux ministres, à M. de Bismarck, au prince de Gortschakoff et au comte Andrassy.

M. DE BISMARCK

Avant de prendre la plume pour retracer les principaux actes de la vie du grand-chancelier vers lequel tous les regards sont encore une fois portés à l'occasion de l'entrevue de Berlin, nous avons voulu savoir ce que les biographes qui nous ont précédés pensaient de lui et comment ils le jugeaient.

Un seul, parmi tous ceux que nous avons consultés, s'est montré bienveillant envers M. de Bismarck; il est vrai qu'il était alors le compatriote du premier ministre prussien, et que depuis il est devenu moins tendre pour les gouvernements de son ancienne patrie.

éloge nous a surpris néanmoins, car, même chez les écrivains allemands, nous avons cherché en vain quelques passages aimables pour le grand-chancelier de la Confédération du Nord.

Chacun sait, du reste, que, malgré la faveur — méritée — dont M. de Bismarck jouit auprès de l'empereur Guillaume, son nom est peu populaire de l'autre côté du Rhin. — On se souvient encore des loies demandées par lui contre la liberté de la tribune, contre l'inviolabilité des députés et contre la liberté de la presse, et nous savons, par les récits des soldats ennemis aux habitants de nos provinces envahies, que dans l'armée, — le grand élément prussien, — son nom n'est pas accueilli avec plus d'enthousiasme.

Les Prussiens considèrent leur souverain-ministre comme un génie ambitieux, agissant toujours dans un intérêt personnel et cherchant à faire retomber les fautes qu'il pourrait commettre sur celui qui nomme et dirige le gouvernement. L'ambassade que nous allons citer, et dont nous garantissons la parfaite authenticité, vient à l'appui de ce jugement.

Lors de la signature de la paix de Francfort, un homme politique lui disait :

— Votre rêve doit être accompli, vous voilà prince de Bismarck et tout-puissant. — Non ! répondit le ministre, car je sais bien où commence et où finit l'empire d'Allemagne, mais j'ignore complètement où se trouve la principauté de Bismarck. A ma mort, mes héritiers ne trouveront qu'un parchemin dans mon tiroir.

Otto-Edouard-Léopold de Bismarck-Schenhausen est né au château de Schenhausen, dans la Saxe prussienne, le 1^{er} avril 1815, d'une famille de gentilshommes campagnards — krautwäcker, en français planteurs de choux — originaire de la marche de Brandebourg.

Son père, chef d'escadron, voulut faire de lui un administrateur et l'envoya étudier le droit à Berlin, à Greifswald et à Göttingue. C'est dans cette dernière ville qu'il reçut dans un duel une blessure dont il porta encore la trace sur l'une de ses joues. Il ne fit de service militaire que pendant l'année strictement obligatoire et se fit nommer, à vingt-six ans, membre de la Diète de la province de Saxe, en 1841.

A cette époque, fidèle à la tradition du parti fédéral dans lequel il s'était jeté, il se montra l'un des plus chaleureux partisans de l'Autriche et alla jusqu'à demander la soumission de la Prusse à la dynastie des Habsbourg.

Six années plus tard, en 1847, il se fit remarquer bien davantage encore par sa hardiesse de langage, et prononça devant la Diète générale cette phrase dont on s'est souvenu depuis : « Je soutiens, messieurs, qu'une politique intelligente doit balayer toutes les grandes villes de la surface du globe, parce qu'elles sont de véritables foyers de troubles publics et de démagogie. »

Les événements de 1848 ne modifièrent pas ses opinions, et cela convint sans doute à Frédéric-Guillaume qui, ayant déjà remarqué les discours de M. de Bismarck, lui offrit la légation de Francfort en 1851. Ce fut là le point de départ de la carrière diplomatique de l'homme d'Etat prussien, non moins que le commencement de son antipathie pour l'Autriche, et l'année suivante, à Vienne, où il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur, on l'entendait dire à M. de Rechberg que l'Autriche était un danger pour l'Allemagne, et qu'il fallait diminuer sa prépondérance.

Il y a loin de ces discours à celui de 1847. Mais M. de Rechberg n'était pas homme à souffrir un pareil langage, et l'on raconte qu'un jour la conversation des deux diplomates sortit du terrain des altercations verbales.

M. de Bismarck resta à Francfort jusqu'en 1859.

Au mois de mai de cette année-là, il fut nommé ambassadeur de Prusse à Saint-Petersbourg.

Cet éloignement ne l'empêcha pas cependant d'occuper des affaires intérieures de son pays. N'us possédons d'irréfentes lettres écrites à cette époque par M. de Bismarck à M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères à Berlin : « Quant au mot Allemand, au lieu du mot Prussien, dit-il, dans une lettre en date du 12 mai 1859, relative à la question d'Orient, je ne voudrais le voir écrit sur notre drapeau que lorsque nous serions unis avec nos autres compatriotes, d'une façon plus étroite et plus efficace; il perd de son charme si on l'use dès à présent en appliquant à l'état de choses représenté par la Diète. »

« Je vois dans notre position au sein de la Confédération, ajoute plus loin M. de Bismarck, quelque chose de vicieux que tôt ou tard nous serons obligés de guérir ferro et igne, à moins que nous ne le soumettions à temps et dans la saison favorable à un traitement sérieux. Je crois que, si aujourd'hui, la Confédération se trouvait supprimée sans même être remplacée par autre chose, rien que ce résultat négatif suffirait pour développer sous peu des rapports meilleurs entre la Prusse et ses voisins allemands. »

Cette lettre était, on le voit, depuis le premier mot jusqu'au fameux du fer et du feu, le programme des événements qui devaient se produire en 1866.

Dans cette même correspondance nous remarquons une lettre de Saint-Petersbourg (22 août 1860), où l'ambassadeur prussien se plaint amèrement des attaques dont il est l'objet dans les feuilles allemandes.

« Cette gent emplumée de la presse allemande ne se doute donc pas, dans sa naïveté, qu'en m'attaquant elle va droit contre ce qu'il y a de meilleur dans ses propres tendances. » Puis se tournant vers le parti fédéral : « Ah ! si j'étais, ajoute-t-il, un créancier autrichien, la Gazette de la Voix aurait bien pris mon parti, mais puisque j'ai le malheur d'avoir des opinions à moi, on m'abandonne avec délice au dénigrement. »

En dehors de ces communications écrites, M. de Bismarck transmettait verbalement ses idées au roi. Il eut avec celui-ci plusieurs entrevues particulières à Bade, à Coblenz et au mois d'octobre à Berlin. Lors des fêtes du couronnement, il remit à son souverain un mémoire dans lequel il exposait la nécessité d'un remaniement général dans les affaires d'Allemagne.

En 1862, M. de Bismarck fut nommé ambassadeur de Prusse en France, en remplacement de M. le comte de Pourtalès. En prenant congé de la cour de Russie, il reçut du czar la croix de Saint-Alexandre de Nevski, et se rendit à Paris, où il arriva au mois de mai.

Les difficultés survenues alors à Berlin entre le gouvernement et la Diète nationale en présence du vote formulé par l'Assemblée contre la demande de crédit pour la réorganisation de l'armée, éloignèrent promptement de Paris l'ambassadeur prussien.

M. de Bismarck fut rappelé à Berlin le 22 septembre 1862, et prit possession du portefeuille des affaires étrangères et de celui de la Maison du roi.

On sait que, ne pouvant vaincre la résistance de la Diète, il fit annuler ce vote par la chambre des seigneurs. Ce procédé légua contre lui tout le parti li-

béral de l'Assemblée, qui ne manqua pas l'occasion de lui infliger un blâme par 246 voix contre 46, à propos du traité secret conclu entre la Russie et la Prusse.

M. de Bismarck fit congédier les Chambres — 27 mai 1863, — les députés récalcitrants furent poursuivis, la liberté de la tribune fut entravée, et à l'égard des journaux qui avaient soutenu le vote de la Diète, on en vint jusqu'à emprunter à la France le système des avertissements et des suppressions.

Ce procédé ne devait pas surprendre d'un homme qui avait dit en pleine tribune : — Quand nous serons d'avis de faire la guerre, nous la ferons avec ou sans votre approbation.

Cependant cette politique augmentait chaque jour le nombre des ennemis du premier ministre, et il ne fallut rien moins qu'un événement qui aurait pu lui coûter la vie pour le maintenir au pouvoir.

Le 7 mai 1866, un étudiant allemand, nommé Blind, attendit M. de Bismarck auprès de Potsdam et lui fit à bout portant cinq coups de revolver.

Une seule balle l'atteignit à la main et ne fit qu'effleurer la peau.

M. de Bismarck, impassible devant le danger auquel il venait d'échapper, se précipita sur son agresseur, l'arrêta et le remit entre les mains de deux officiers qui le conduisirent en prison.

Après son premier interrogatoire, Blind se donna la mort dans son cachot.

Cet événement fit beaucoup de bruit et éloigna les esprits de la politique.

On y revint, cependant, un mois après, lors de la guerre contre l'Autriche.

(La suite à demain.) H. M.

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX.

Berlin, 10 septembre.

J'ai tenu avec acharnement à tout voir, je m'en suis trouvé indisposé. Voilà pourquoi j'arrive à cette fois un peu tard.

Le Zapfenstreich était une fête militaire; elle fut, par conséquent, comme la parade, fort belle, mais, hélas ! avec un côté lugubre et déchirant.

Décrivons les lieux. Le boulevard des Tilliguis s'étend jusqu'à la statue équestre de Frédéric-le-Grand, établie vis-à-vis du palais impérial. Là commence la place de l'Opéra sur laquelle sont situés, à gauche, l'université, un corps de garde, l'immense arsenal, puis vient le pont de la Sprée, avec ses statues de marbre; à droite, d'abord un square, puis l'Opéra, puis la statue de Blücher, le palais du prince royal, un bâtiment, dont j'ignore la destination, et le pont.

Le pont passé, on arrive sur la place du Schloss. A droite, une rue relativement peu large et peu profonde, puis l'ancien palais qui prend toute la longueur; devant le palais, un large pavé; au-dessus de ce pavé, le Lustgarten, trou formé en square au milieu duquel se trouve la statue du père de l'empereur; à l'extrémité du square, le musée avec son grand escalier et sa longue et double rangée de colonnades.

Voilà le terrain qui a servi à la retraite aux flambeaux.

Des 7 heures du soir, après un orage, la foule se prit à circuler et à se masser aux abords de l'Opéra, du pont, du musée et de la place de Schloss.

Un millier de soldats formaient une double haie. Entretiens se donnait un ballet à l'Opéra auquel assistaient l'empereur Guillaume et le czar pendant que François-Joseph, empêché par son deuil, recevait le corps diplomatique.

Vers 8 heures et demie, le cortège de la retraite se forma devant la statue de Frédéric-le-Grand. 350 hommes prirent chacun un flambeau; puis arrivèrent de tous côtés les musiques et les corps de tambours, qui prirent rang de la façon suivante :

Première colonne. — En tête, les tambours des 1^{er} et 2^e régiments de la garde à pied, ceux du 2^e régiment, ceux du régiment des fusiliers de la garde, ceux du régiment de l'empereur Alexandre (grenadiers de la garde) et ceux du régiment de grenadiers de François-Joseph.

La seconde colonne était composée des musiques des régiments d'infanterie d'Alexandre, de François-Joseph, précédées : la première, de celle du régiment de la reine Elisabeth; la seconde, de celle du régiment de la reine Augusta.

Dans la troisième colonne, venaient des musiques de la cavalerie et de l'artillerie.

En tout de 1,000 à 1,200 tambours et musiciens.

Le pavé de devant l'ancien palais fut éclairé aux flambeaux, aux feux de Bengale et de temps en temps aux feux électriques de toutes les couleurs.

Le Lustgarten était illuminé d'une lumière féérique; dans le lointain se dressait, brillant comme un phare, la tour-donjon de l'Hôtel-de-Ville.

Je vous avoue que, sauf à Paris, j'ai rarement été frappé par un spectacle aussi imposant.

Un coup de canon tonna. A 9 heures et demie, le cortège, au tintamarredoyant de ce millier d'instruments, et à la lueur sinistre de ces centaines de torches, se mit lentement en marche.

Derrière lui s'étendaient les Tilliguis brillamment illuminés. La statue du grand Frédéric était inondée de lumière; la face, un peu sculptique, du héros de la guerre de sept ans, semblait revivre dans cet immense bruit; on croyait le voir se dresser et fixer son oeil d'aigle sur ce splendide appareil militaire. Lui l'ami de Voltaire, le grand homme qui, à lui seul, était en son temps le roi, Bismarck et Moltke.

En disant qu'il y avait cent mille têtes sur le parcours du cortège, j'estime ne pas exagérer.

Les tambours battirent la marche de parade, les musiques jouèrent la marche de l'entrée triomphale.

musée sorti soudainement de l'ombre et projeta sur toute l'étendue une teinte brillante, ce qui acheva de faire du tableau quelque chose d'indescriptible. Les tambours roulaient crescendo et décroissant.

Revenons à la rue sanglante. La police y avait laissé le monde s'accumuler; chaque pavé portait son homme. Il y avait là une masse humaine compacte, serrée à étouffer, d'une centaine de mètres de profondeur et d'une vingtaine de largeur.

Le cortège approchant, je ne sais trop peut-être quel rôle la police voulut refouler cette multitude. Derrière elle se trouvait un énorme bâtiment, le plus vaste restaurant de Berlin. Impossible donc de reculer. Les agents éperonnèrent leurs chevaux, les soldats de la hâte poussèrent de la crosse; de derrière aussi « l'on poussa » mais en avant de devant on poussa en arrière, la bagarre commença.

Une estrade improvisée soutenait 16 personnes s'écrouta. Ces gens tombèrent sur les têtes. Figures-vous les effets de cette chute, les hurlements de colère, d'effroi et de douleur qu'elle amena ! Plus loin, un garçonnin, du haut d'une fenêtre, pour s'amuser, jeta une eau malpropre.

La foule, qui alors ne sentait pas encore à cet endroit la pression, s'écarta et se reforma avec des cris : « Démoullons la maison. » L'écartement avait été d'une demi-douzaine de personnes contre le grillage qui longe, de l'autre côté de la rue, les hautes arcades du Schloss. Des hommes à bras robustes sautèrent la vie à plusieurs femmes en les passant à la hâte au-dessus du grillage. Deux jeunes mariés tenaient un tout petit enfant. La mère, le jeune étouffé, hurra de désespoir, elle fit des efforts surhumains pour le dégager, la foule la renversa aux pieds de son mari affolé et elle fut écrasée.

Un rapport de la police signala 8 cadavres et 10 blessés, sans compter naturellement ceux qui s'en sont retirés sans rien dire et ont essuyé leur sang chez eux.

L'agence Havas a transmis aux journaux les dépêches suivantes :

Berlin, 11 septembre, 10 h. 18 m. L'empereur Alexandre a reçu hier soir le comte Andrassy, auquel il a accordé une longue audience.

Aujourd'hui, la fête nominale de l'empereur Alexandre est célébrée par un service divin à l'ambassade de Russie.

L'empereur Guillaume, l'empereur François-Joseph, les princes de la maison royale et les autres princes ont rendu personnellement à l'empereur Alexandre des visites de congratulation.

Les ambassadeurs et les autres membres du corps diplomatique seront reçus également par le czar.

A midi aura lieu, à l'hôtel de l'ambassade de Russie, un dîner de trois tables, savoir : 1^{re} 25 couverts pour les trois empereurs et les princes; 2^e 25 couverts pour les diplomates et les généraux supérieurs; 3^e 50 couverts pour les membres des suites impériales et pour les aides de camp.

Berlin, 11 septembre, midi 22 m. L'empereur François-Joseph a conféré les décorations suivantes :

1^{er} Au prince de Bismarck et au prince Gortschakoff, le grand-croix de l'ordre de St-Etienne en brillants; 2^e Au général de Manteuffel et au comte de Reventlow, premier chambellan, le grand-croix de St-Etienne; 3^e Au MM. de Thil et Delbrück, et au MM. de Karolyi, ambassadeur d'Autriche à Berlin, le grand-croix de Leopold; 4^e Au MM. Vonini et Humburger, conseillers intimes russes, le grand-croix de l'ordre de la Couronne de fer; 5^e Au MM. Bucher, de Bulow et de Muencht, conseillers intimes de la légation, la croix de commandeur de l'ordre de François-Joseph, avec étoile; 6^e Au M. de Rosty, secrétaire d'ambassade, la Couronne de fer de 3^e classe.

L'empereur Guillaume a conféré à MM. d'Andrassy et de Karolyi la décoration de l'Aigle noir; à M. Hoffmann la décoration de l'Ordre de la Couronne de première classe; à M. Braun la décoration de l'Aigle rouge de première classe.

L'empereur de Russie a conféré à M. d'Andrassy la décoration de l'Ordre de Saint-André, et à MM. Hoffmann et Braun la décoration de Saint-Anne de première classe.

Berlin, 11 septembre, 5 h. 55 s. La Gazette de Spener publie un compte rendu détaillé de la réception par le prince de Bismarck de la députation chargée de lui remettre le brevet de citoyen d'honneur de la ville de Berlin.

M. de Bismarck, après avoir rappelé les relations particulièrement intimes qui le rattachaient à Berlin et qui lui rendaient doublement précieux, le droit de citoyen honoraire qui lui était décerné a ajouté qu'il était au service des cours, mais que son cœur n'en battait pas moins chaudement pour la bourgeoisie. Faisant ensuite allusion au développement de la vie communale dans les villes et du grand essor de l'industrie et du commerce, M. de Bismarck a insisté sur ce point que les solennels événements de ces derniers jours fortifieraient la confiance dans le maintien de la paix, confiance presque aussi précieuse que la paix elle-même.

Après toutes les grandes choses qui s'étaient accomplies, M. de Bismarck a ajouté que les augustes personnes qui se sont trouvées réunies à Berlin se sépareraient avec la légitime confiance qu'aucun d'eux n'était venu avec un vœu que les autres n'eussent pu accepter.

Il a dit que l'entrevue n'avait pas été provoquée par une pensée agressive contre une puissance quelconque, ajoutant que l'entrevue personnelle et amicale des deux empereurs avait été le résultat de la confiance dans le maintien de la paix en même temps qu'elle montrerait clairement aux ennemis combien il leur serait difficile de troubler la paix.

Voilà ce que sentait fort bien l'instinct de la population berlinoise. Ce sentiment avait trouvé son expression dans la cordialité de l'accueil fait aux monarches et des hommages qui leur ont été prodigués.

La Gazette de Spener annonce que l'empereur Guillaume a nommé l'empereur François-Joseph chef de la 16^e régiment des hussards du Sleswig-Holstein.

L'empereur François-Joseph s'est présenté à un autre des trois empires de fortifier chez les amis la confiance dans le maintien de la paix en même temps qu'elle montrerait clairement aux ennemis combien il leur serait difficile de troubler la paix.

Voilà ce que sentait fort bien l'instinct de la population berlinoise. Ce sentiment avait trouvé son expression dans la cordialité de l'accueil fait aux monarches et des hommages qui leur ont été prodigués.

La Gazette de Spener annonce que l'empereur Guillaume a nommé l'empereur François-Joseph chef de la 16^e régiment des hussards du Sleswig-Holstein.

L'empereur François-Joseph s'est présenté à un autre des trois empires de fortifier chez les amis la confiance dans le maintien de la paix en même temps qu'elle montrerait clairement aux ennemis combien il leur serait difficile de troubler la paix.

Voilà ce que sentait fort bien l'instinct de la population berlinoise. Ce sentiment avait trouvé son expression dans la cordialité de l'accueil fait aux monarches et des hommages qui leur ont été prodigués.

La Gazette de Spener annonce que l'empereur Guillaume a nommé l'empereur François-Joseph chef de la 16^e régiment des hussards du Sleswig-Holstein.

l'officier commandant le groupe qui le renvoja au chef de l'école, M. le major Poirier. Celui-ci chercha à calmer le paysan, qui pour toute réponse allongea sur lui et son cheval, un vigoureux coup de fouet. De suite et sur l'ordre de M. le major, il fut arrêté et conduit sous escorte en salle de police à Colombier.

Le soir vers 7 heures, le premier soin du chef de l'école fut de désigner un caporal et deux hommes pour conduire le nommé Schreier à la prison. Le lendemain, un lettre annonçant le fait fut remise au caporal qui, accompagné d'un officier, fut assailli au sortir de la caserne par une foule compacte qui cherchait à délivrer ce prisonnier.

Immédiatement une quantité de nos soldats, s'élançant au secours de leurs camarades, lesquels une fois dégagés, purent rentrer en caserne avec leur détenu. Une forte mêlée s'étant engagée, avec leur détenu. Une forte mêlée s'étant engagée, avec leur détenu. Une forte mêlée s'étant engagée, avec leur détenu.

Sur les instances de M. le colonel Sca, conseiller de préfecture, la retraite ne fut pas battue à Colombier, mais seulement à la cour de la caserne. Pendant ce temps la foule pressée par quelques meneurs bien connus stationnait toujours dans la rue, et proférait les plus vives menaces, par exemple : celle de s'emparer des fusils et des canons de l'arsenal, de mitrailler nos hommes, etc., etc.; surtout elle réclamait ce prisonnier. Vers dix heures, le nommé Schreier fut remis au gendarme de Colombier, et celui-ci le conduisit, je crois, à Boudry.

La Catastrophe de Fraga

Nous avons publié le télégramme qui nous apportait la première nouvelle de cette catastrophe. Voici quelques détails complémentaires :

Un train a déraillé entre Tarazona et Tortosa (Espagne), par suite d'un éboulement de terrain. Il y avait longtemps qu'on concevait des craintes très sérieuses sur l'état du mauvais état de cette ligne; mais la compagnie, avec une indifférence toute espagnole, ne s'était occupée de faire aucune réparation.

Comment l'accident s'est-il produit exactement ? On ignore encore. Il y a eu à Fraga une inondation qui a provoqué un éboulement. Sept personnes ont été tuées et vingt-deux ont été blessées dans l'accident même.

De plus, une barque chargée de quarante personnes, sans doute des voyageurs échappés à l'accident du chemin de fer, a chaviré, et toutes les personnes qui s'y trouvaient ont été noyées, à l'exception de deux ou trois.

Parmi les morts figurent le baron François de Expelata, directeur du Crédit communal de France et le marquis de Sassenay. Ils étaient partis de Paris ensemble, il y a trois ou quatre jours, pour étudier la canalisation de l'Elbre.

Ainsi que nous le disions hier, le général espagnol Smith, sénateur, est parmi les victimes. Il se confirme que le général Andia a été sauvé.

La dépêche suivante a été adressée au Soir :

Perpignan, 11 septembre. L'accident est arrivé à Fraga. A cet endroit, la voie s'avance sur le bord de la mer, empiétant sur les vagues, et est établie en pilotis. Par suite d'une tempête, le terrain a fait un mouvement, et la voie s'est effondrée au passage du train. Les voyageurs ont culbuté, et dans la chute, il y a eu sept morts, dont les plus connus sont MM. le marquis de Sassenay, le baron François d'Expelata, M. Perez et le sénateur général Smith.

Ceux qui ont reçu des blessures graves sont au nombre de 24; parmi eux, on compte le général Andia (Espagnol) et le baron Tharreau (Français), ancien préfet.

Des voyageurs échappés à la catastrophe, au nombre de quarante, se sont réfugiés sur une barque qui est venue à leur secours; mais cette embarcation a chaviré, et trente-neuf personnes ont été noyées.

Récente conspiration en Portugal.

On écrit à l'Indépendance belge : Lisbonne, 1^{er} septembre. La procédure judiciaire contre les individus accusés d'avoir pris part à la tentative de révolte contre la dynastie et les institutions, selon les uns, contre le ministère seulement, selon d'autres, vient d'avoir pour résultat l'arrestation de quelques personnes haut placées dans le monde des affaires et le vicomte d'Oguzuela, impliqués dans cette tentative, ont été emprisonnés, ainsi qu'un grand nombre de sergents.

D'autres personnes se sont évadées en Espagne par la crainte d'avoir le même sort.

Tous les individus arrêtés et remis au pouvoir judiciaire appartenant, dit-on, au même groupe qui, en 1871, a fait le coup du 43 mai, ayant le duc de Saldanha à sa tête, ce qui fait croire à beaucoup de personnes que le mouvement préparé avait pour objet d'attaquer l'existence du ministère et nullement de renverser la dynastie et les institutions qui nous régissent.

On peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas eu de placement de parti en Portugal contre la dynastie et les institutions, mais seulement le duc de Saldanha à sa tête, ce qui fait croire à beaucoup de personnes que le mouvement préparé avait pour objet d'attaquer l'existence du ministère et nullement de renverser la dynastie et les institutions qui nous régissent.

On peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas eu de placement de parti en Portugal contre la dynastie et les institutions, mais seulement le duc de Saldanha à sa tête, ce qui fait croire à beaucoup de personnes que le mouvement préparé avait pour objet d'attaquer l'existence du ministère et nullement de renverser la dynastie et les institutions qui nous régissent.

On peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas eu de placement de parti en Portugal contre la dynastie et les institutions, mais seulement le duc de Saldanha à sa tête, ce qui fait croire à beaucoup de personnes que le mouvement préparé avait pour objet d'attaquer l'existence du ministère et nullement de renverser la dynastie et les institutions qui nous régissent.

Ecole supérieure, 1^{re} année. — Langues vivantes. — Français, exercices de style. — Géographie et histoire commerciale. — Étude des marchés. — Dessin. — Code de commerce. — Devoirs du négociant. — Bureau commercial.

trouvera à cette organisation un avantage dont bénéficiera aussi l'Etat; car, en même temps, il est établi une taxe supplémentaire de 30 centimes pour le premier délai et de 40 pour le second.

Le maire de la ville de Saint-Etienne a rendu l'arrêté suivant: Vu les diverses instructions de M. le ministre de l'intérieur.

Route départementale n° 4, entre Beaujeu et les Echameaux; route n° 7, entre le Prunier et les Echameaux.

cerne son canton pour dresser la liste des jurés d'expropriation. La séance est suspendue pendant un quart d'heure. A la rentrée, on procède à la nomination de la nouvelle commission de permanence.

Le conseil général a clos sa session dans la matinée. Sont nommés membres de la commission départementale permanente, réélue au nombre de cinq, MM. Labadie, Barne, Peautrier, Castillon et Monnier.

CHRONIQUE

Les démissions. — On avait espéré un moment que nos conseillers renonceraient à ce moyen un peu enfantin de protestation, que les exhortations de M. Barodet et d'autres personnes qui ne pouvaient leur être suspectes porteraient leur fruit, que les démissions déjà données seraient retirées; mais nous étions hâtés de l'annoncer à nos lecteurs.

Le citoyen Gérin, dont la démission n'avait pas encore été publiée bien que donnée, parait-il, le 6 septembre, la retire aujourd'hui dans le Petit Lyonnais. Il déclare, d'ailleurs, refuser absolument tout mandat.

Paris-Journal continue à publier une série de pièces et documents relatifs aux événements qui ont suivi à Lyon les événements du 4 septembre.

Nous en détachons la pièce suivante, moins pour elle-même que pour un membre de phrases quelle contient et qui prouve combien pour le comité de salut public la notion des deux pouvoirs central et municipal était confuse, ou plutôt combien il était décidé à usurper les droits du premier.

La commune de Caluire (Rhône). Considérant que la patrie en danger a besoin de toutes les ressources de la France; Considérant que l'immense établissement des Frères ignorants, situé sur notre commune, peut être converti en ambulance, caserne ou toute autre destination jugée nécessaire par le comité de salut public.

Le conseil municipal, dans sa séance de ce jour et à l'unanimité, a ordonné le départ pour les frères respectifs de tous les novices et frères résidents dans ledit établissement.

André Vassel, maire, cours d'Herbouville, 56; Ruzner, adjoint, rue Coste; Picard, adjoint, grande rue de Caluire; Rivière aîné, grande rue Saint-Clair; Simon Rivière, grande rue Saint-Clair; Chavert, tisseur, grande rue Saint-Clair; Antoine Fautz, cours d'Herbouville; Taucour, épicer, cours d'Herbouville; Jean-Eblouard Cassard, cours d'Herbouville; etc., etc.

Le maire provisoire de Caluire, Donne avis: Que samedi 15 octobre courant, à huit heures du matin et jours suivants, il se procédera à la vente aux enchères publiques, par le ministère d'un commissaire-priseur, de provisions de bouche, récoltes sur pied, bêtes à cornes, fourrages, etc., etc., dans l'ancien établissement des Frères, à Caluire.

Une réforme que Lyon accueillera avec la plus grande satisfaction, c'est celle qui vient d'être obtenue de l'administration des postes et de la chambre de commerce et du conseil municipal de Bordeaux.

Marie C... est une jeune fille qui promet. Elle n'a que vingt ans; mais, chez elle, la valeur n'attend pas le nombre des années, et les procédés énergiques dont elle use aujourd'hui donnent le plus bel espoir pour l'avenir.

Un ouvrier chez M. Mairet, à la Mulatière, déplaçait hier des tablettes de marbre quand, tout à coup, il se laisse entraîner par la charge et tombe sous elle.

C'est encore aux abords de l'Exposition qu'a été arrêté Pétuizet. Il faisait jouer au jeu des trois cartes, un jeu que le tribunal correctionnel doit bien connaître, car il n'y a presque plus d'audience où il ne condamne les joueurs pour escroquerie.

Le tribunal condamne Pétuizet à 1 mois d'emprisonnement et à 5 ans de surveillance de la haute police. Si les 5 ans de surveillance lui semblent un peu longs, il pourra s'y soustraire en retournant en Suisse; personne ne s'en plaindra, sauf peut-être ses compatriotes.

Le tribunal condamne Pétuizet à 1 mois d'emprisonnement et à 5 ans de surveillance de la haute police. Si les 5 ans de surveillance lui semblent un peu longs, il pourra s'y soustraire en retournant en Suisse; personne ne s'en plaindra, sauf peut-être ses compatriotes.

Quelques renseignements recueillis de droite et de gauche sur MM. les réfractaires. La prison de Bordeaux en a reçu, depuis un mois, près de cent cinquante (détenus).

La chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon invite MM. les électeurs patrons au conseil des prud'hommes au bâtiment, à l'occasion du vote qui doit avoir lieu le samedi quatorze septembre, à porter leurs voix sur les candidats ci-après désignés:

MM. Parot, entrepreneur de maçonnerie, Industrie du bois. — Vote au Palais Saint-Pierre; MM. Vermorel, entrepreneur de menuiserie, Gubian, id. id.

MM. Traverse, entrepreneur de serrurerie, Genet, entrepreneur de ferblanterie. Délibéré en assemblée du bureau d'administration. Lyon, le 12 septembre 1872.

Le comice agricole du canton de Tarare aura lieu dans cette ville le lundi 16 septembre 1872. A 9 heures, tous les animaux, machines, produits ou autres présentés au concours devront occuper les places qui leur seront assignées par les commissaires de l'exposition.

On se prépare aux vendanges dans l'arrondissement de Villefranche; elles commencent vers le 20 septembre. De même à Condrieu et toutes les côtes du Rhône.

Le maire, Cl. DESNOYEX.

SAONNE-ET-LOIRE. — Un procès intéressant vient d'être porté devant le tribunal civil de Louhans. Le conseil municipal de Beaurepaire ayant refusé le bois d'affouage à la brigade de gendarmerie, celle-ci avait intenté une action de revendication de ses droits.

MM. les négociants qui désiraient assister au banquet de clôture du congrès viticole et séricicole sont invités à se faire inscrire au café Casati.

Le banquet aura lieu aujourd'hui samedi, 14 septembre, à 6 heures 1/2, salle du restaurant Wabbeled, galerie de l'Exposition.

CONGRÈS VITICOLE ET SÉRICICOLE. Ordre du jour de la séance du 14, à midi. I. — VITICULTURE. 1. Projet d'une station agricole, viticole et séricicole au parc de la Tête-d'Or (MM. Estienne et Chamecha).

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE. Séance du mercredi 11 septembre. PRÉSIDENCE DE M. CARLE. La séance est ouverte à une heure.

Le chemin vicinal ordinaire n° 1, de la commune de Larajasse, allant du Bourg à St-Symphorien-sur-Coise, et son prolongement sur le territoire de Coise jusqu'au chemin de grande communication n° 2, sont classés d'intérêt commun.

Le chemin vicinal d'intérêt commun n° 26. — Projet de prolongement à partir de Châtillon jusqu'à l'Arbresle, et de classement de ce prolongement au rang d'intérêt commun.

Le nouveau chemin conservera le n° 26 dans l'ordre du tableau, sur lequel il sera inscrit sous la dénomination de Chemin d'intérêt commun de l'Arbresle à Villefranche par Châtillon et Alix.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Le conseil décide ensuite, sur la proposition de M. Joussan, que ce crédit de 10,000 fr., sera inscrit au budget extraordinaire, au chapitre des dépenses diverses.

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 1/2, 5 1/2.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 55 40, 85 37, 88 27, 978 77.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ANGLETERRE, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, PAYS-BAS, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, RUSSIE, CHINE, JAPON, CORÉE, INDE, SINGAPOUR, MALACCA, CÉLEBES, SOUMBAWA, MOLOUÈS, PHILIPPINES, AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE DU SUD, Océanie.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ANGLETERRE, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, PAYS-BAS, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, RUSSIE, CHINE, JAPON, CORÉE, INDE, SINGAPOUR, MALACCA, CÉLEBES, SOUMBAWA, MOLOUÈS, PHILIPPINES, AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE DU SUD, Océanie.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ANGLETERRE, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, PAYS-BAS, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, RUSSIE, CHINE, JAPON, CORÉE, INDE, SINGAPOUR, MALACCA, CÉLEBES, SOUMBAWA, MOLOUÈS, PHILIPPINES, AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE DU SUD, Océanie.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ANGLETERRE, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, PAYS-BAS, DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE, RUSSIE, CHINE, JAPON, CORÉE, INDE, SINGAPOUR, MALACCA, CÉLEBES, SOUMBAWA, MOLOUÈS, PHILIPPINES, AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE DU SUD, Océanie.

DÉPÊCHES DU SOIR

Paris, 13 septembre. L'association pour l'avancement des sciences de Bordeaux a clos sa session; elle tiendra sa prochaine séance à Lyon.

Paris, 14 septembre. Le Journal des Débats, parlant de la coalition des empereurs dit: « La France est aujourd'hui punie de ses folies par ce fait qu'elle a jeté dans les bras l'un de l'autre des hommes voulant s'embrasser pour mieux s'étouffer. »

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 14 septembre. Le Journal des Débats, parlant de la coalition des empereurs dit: « La France est aujourd'hui punie de ses folies par ce fait qu'elle a jeté dans les bras l'un de l'autre des hommes voulant s'embrasser pour mieux s'étouffer. »

Paris, 14 septembre. Le Journal des Débats, parlant de la coalition des empereurs dit: « La France est aujourd'hui punie de ses folies par ce fait qu'elle a jeté dans les bras l'un de l'autre des hommes voulant s'embrasser pour mieux s'étouffer. »

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES

Munich, 13 septembre. Les efforts de M. de Gasser pour constituer un ministère, loin d'avoir échoué, sont en ce moment, dit-on, en bonne voie d'aboutir.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

Paris, 13 septembre. Le conseil des ministres s'est réuni à midi. M. de Gasser a été nommé ministre de l'intérieur.

res commençaient à parler tout bas entre elles. Un ancien de notre compagnie me disait toujours à ce propos : "N'ait pas peur Rouget..."

regarder entre les feuilles. Dans les champs, c'était une terrible fusillade. A chaque coup, je fermais les yeux, tout étourdi; puis quand je me décidais à les ouvrir, je voyais la plaine grande et nue, les chiens courant, furetant dans les brins d'herbe...

coup de feu qui trouvait les feuilles comme une grêle d'avril et marquait les écorces, jamais je ne l'oublierais. Un lapin détalait au travers du chemin en arrachant des touffes d'herbe avec ses griffes tendues.

rose de bruyères, pleine de terriers au pied des arbres jaunes, avec ce grand rideau de chênes où il me semblait voir la mort cachée partout; la petite allée verte où ma mère Perdrich avait promené tant de fois sa nichée au soleil de mai, où nous sautions tous en piquant les fourmis rouges qui nous grimpaient aux pattes...

tailles. Oh! pendant que le grand soleil se couchait là-bas et qu'ils s'en allaient tous harassés, allongés leurs ombres sur les mottes de terre et les sentiers humides de la rosée du soir...

SERVICE DU HAUT-RHONE BATEAUX A VAPEUR LES HIRONDELLES Quai Saint-Clair, près le pont Morand. DIMANCHE 15 SEPTEMBRE PROMENADE AUX GROTTES DE LA BALME

LA POUDRE TACHET Est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugard, 28, Lyon.

VILLE DE PARIS (1865) et Canal de Suez (1868) Tirage du 15 septembre : 535,000 fr. de lots

HUITRES ARRIVAGE TOUS LES JOURS Maison DUCLOS (ancienne maison Bland) Aux Escargots de Bourgogne

SPECTACLES DU 14 SEPTEMBRE GRAND-THEATRE Guillaume-Tell, grand opéra en 4 actes. On commencera à 7 heures 1/2.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 13 septembre PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN THERMOMETRE : PRESSION : ETAT : VENT

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Mme CHRETIEN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques...

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux.

SECHOIR CAPILLAIRE NOUVELLE INVENTION de J. ROCHON 2 FOIS BREVETÉ Rue Grenette, 34 LYON

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

UN NEGOCIANT ALSACIEN marié sans enfants, exerçant en Alsace, connaissance de la réparation et de la mise en train de tous les systèmes connus...

PATE CODEINE-TOLU Dr. Zed Bronchites, Gripes, Toux sèches, Catarrhes, Rhumes. 1,25 Dans les Pharmacies. 22, rue Drouot PARIS

AU COMMERCE & A L'INDUSTRIE La Maison Davis-Henry et Co Commission-Bank, 25, Chaussée-d'Antin, Paris (succursales à l'étranger)

A LOUER UN VASTE LOCAL situé au centre des affaires AYANT 17 CROISEES DE FAÇADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

BOURSE DE PARIS — Jeudi 12 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.) RENTES ET ACTIONS Précéd. clôture Dernier cours OBLIGATIONS Précéd. clôture Dernier cours

BOURSE DE LYON — Vendredi 13 Septembre (de 11 h. à midi 1/2.) RENTES ET ACTIONS Au comptant A TERME ACTIONS D' Prix OBLIGATIONS D' Prix

BULLETIN FINANCIER Lyon, 13 septembre. Très peu d'affaires aujourd'hui encore. Le 3 0/0 toujours lourd de 55.35 à 55.30, le 5 0/0 1871 lourd également de 85.40 à 85.35.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le